



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 7 juillet 2020 à 20 h, par vidéoconférence, à huis clos.

Sont présents à cette vidéoconférence :

M.M.	Christian Baril	maire
	Daniel Demers	conseiller siège #1
M ^{mes}	Nancy Tousignant	conseillère siège # 2
	Amélie Guay	conseillère siège #4
M.	René Caron	conseiller siège #5
M ^{me}	Annie Demers	conseillère siège #6

Est absent à cette vidéoconférence :

M.	Robert Gendron	conseiller siège #3
----	----------------	---------------------

Les membres présents forment le quorum.

Assiste également à cette séance : M^{me} France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M^{me} France Grimard directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 8 juillet 2020;

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

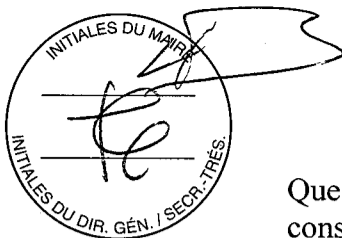
Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présent et à prendre part, délibérer et voter à la séance par la plateforme ZOOM;

Considérant que la présente séance sera enregistrée et publiée sur le site internet de la municipalité;

2020-07-135

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Que la présente séance du conseil est tenue à huis clos, que les membres du conseil et les officiers municipaux y participent par la plateforme ZOOM et que la séance est enregistrée et sera publiée sur le site internet de la municipalité.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE 2 JUIN 2020
 - 3.1 Approbation;
 - 3.2 Suites;
4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :
 - 5.1 Suivi des dossiers – MRC de Bécancour;
 - 5.2 Fermeture de bureau – Vacances;
 - 5.3 Cour municipale;
 - 5.4 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement général harmonisé #152-2019 (RM-2019) afin de revoir certaines dispositions applicables aux animaux ainsi qu'au colportage;
 - 5.5 Séance du conseil – Changement de lieu;
 - 5.6 Offre de services en droit municipal – Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L.;
6. GESTION FINANCIÈRE :
 - 6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements;
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE :
8. TRANSPORT :
 - 8.1 Soumission – Marquage routier municipal;
 - 8.2 Demande de signalisation – Ministère des Transports;
 - 8.3 Réfection de la route Saint-Onge – Directive de changement;
9. HYGIÈNE DU MILIEU :
 - 9.1 Réseaux d'aqueduc et égouts;
 - 9.2 Inspection – Bornes-fontaines;
 - 9.3 Accompagnement stratégique et rédaction d'un projet d'entente intermunicipale et d'un projet de règlement pour la gestion des matières résiduelles;
 - 9.4 Dépôt des états financiers – MRC Lotbinière, secteur enfouissement;
10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE :
 - 10.1 Rapport de permis émis en juin 2020;
 - 10.2 Inspection en bâtiment – Nomination à titre de personne désignée;
 - 10.3 Belvédère – Soumission;
 - 10.4 Demande – Enlèvement de bordure de rue;
11. LOISIRS ET CULTURE :
 - 11.1 Offre de service – Sécurité côte du Quai;
12. QUESTIONS DIVERSES;
13. PÉRIODE DE QUESTIONS;
14. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

2020-07-136

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu, en ajoutant le point : 10.5 Toitures – Bâtisses;

3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 2 JUIN 2020

3.1 Approbation

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

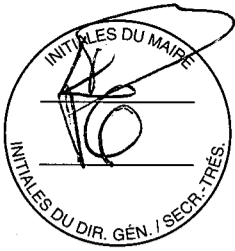
2020-07-137

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Nancy Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 2 juin dernier.

3.2 Suites

La directrice générale, France Grimard, mentionne que toutes les résolutions ont été transmises à qui de droit.



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Le service offert le 23 juin au soir relatif à la sécurité en haut de la côte du Quai a très bien été. Les agents ont quitté à minuit et tout était calme.

4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale France Grimard, fait la lecture de la correspondance en date du 7 juillet 2020 et répond aux questions des membres du conseil.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Suivi des dossiers – MRC de Bécancour

- Aide financière - Fonds FRR;
- Modification de la réglementation relative au cours d'eau;
- Annulation Camp 911;
- Négociation salariale.

5.2 Fermeture de bureau – Vacances

2020-07-138

IL EST PROPOSÉ PAR : M. René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De fermer le bureau municipal du 20 au 31 juillet prochains inclusivement, en raison des vacances estivales.

5.3 Cour municipale

Considérant la facturation 2019 de la cour municipale de Nicolet au montant de 498,37 \$;

2020-07-139

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Daniel Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser le paiement de la facturation 2019 de la cour municipale de Nicolet au montant de 498,37 \$.

5.4 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement général harmonisé #152-2019 (RM-2019) afin de revoir certaines dispositions applicables aux animaux ainsi qu'au colportage

Point reporté à une séance ultérieure;

5.5 Séance du conseil – Changement de lieu

Considérant qu'un arrêté ministériel permet dorénavant la tenue des séances de conseil avec présence du public, tout en respectant les consignes de distanciation sociale et d'hygiène;

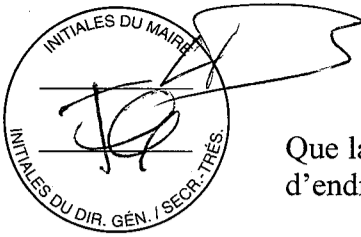
Considérant que le lieu actuel pour les séances de conseil se trouve au bureau municipal et que cet endroit ne peut pas respecter les consignes de distanciation sociale et d'hygiène;

Considérant qu'un changement de lieu pour les prochaines séances de conseil serait préférable afin d'appliquer les règles émises par la santé publique;

2020-07-140

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Qu'à compter du mois d'août les séances de conseil se feront à la salle municipale, situé au 960, 4^e Rue à compter de 20 h et ce en présence du public;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Que la directrice générale donne un avis public pour informer du changement d'endroit où siègera le conseil municipal;

Que le port du masque sera recommandé lors des séances de conseil;

5.6 Offre de services en droit municipal – Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L

Considérant que des informations au niveau juridique sont fréquemment nécessaires concernant les opérations courante de la municipalité;

Considérant la proposition de services juridiques annuels en date 30 juin 2020 par la firme « Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L » permettant de choisir entre 6 forfaits annuels;

2020-07-141

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Daniel Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la proposition de services juridiques annuels en optant pour le forfait complet pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 de la firme « Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L » au coût de 1 200 \$ plus les taxes applicables.

Il est de plus résolu de désigner la directrice générale à titre de personne ressource pouvant communiquer avec les procureurs dans le cadre de cette entente.

6. GESTION FINANCIÈRE

6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements

2020-07-142

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

Total des salaires :	11 957,39 \$
Total des incompressibles – Municipalité :	45 309,73 \$
Total des comptes à payer – Municipalité :	42 383,72 \$

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRANSPORT

8.1 Soumission – Marquage routier municipal

Considérant que la municipalité désire procéder à un marquage routier;

Considérant la soumission reçue de la firme « Ligne tout 2012 inc. » en date du 15 juin 2020 au montant de 2 561 \$ plus les taxes applicables pour effectuer les travaux suivants :

- Case de stationnement pour véhicule électrique à fond vert;
- Cases de stationnement sur côte du quai (43);
- Dos d'âne – gros sur la 14^e et 18^e Avenue (2);
- Dos d'âne – petit – sur la 16^e Avenue (1);
- Dos d'âne – petit – dans la Côte du Quai (3);
- Lignes d'arrêt (29);
- Terrain de tennis (1);
- Traverses piétonnières (5);



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

2020-07-143

IL EST PROPOSÉ PAR : M. René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la soumission de la firme « Ligne tout 2012 inc. » au montant de 2 561 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation de marquage routier sur le territoire de la municipalité.

8.2 Demande de signalisation – Ministère des Transports

Considérant qu'à la période estivale il y a un achalandage accru de gens qui se stationnent sur les 2 côtés de la route 132, près de la route du Quai;

Considérant que cette situation crée une problématique de circulation sur la route 132 et s'avère dangereuse;

Considérant qu'en vertu de l'article 384 du code de la sécurité routière, quiconque a immobilisé un véhicule sur la chaussée où la vitesse maximale permise est de 70 km/h ou plus est passible d'une infraction;

Considérant que la Sûreté du Québec mentionne qu'il serait plus facile d'émettre des constats d'infraction s'il y avait des affiches indiquant l'interdiction de stationner;

Considérant que la route 132 est sous la juridiction du ministère des Transports, la municipalité veut demander audit ministère d'installer des affiches indiquant l'interdiction de stationner dans la zone de 70 kilomètres;

2020-07-144

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Nancy Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De demander au ministère des Transports d'installer des affiches indiquant l'interdiction de stationner sur la route 132 dans la zone de 70 kilomètres en partant de la route du Quai en allant vers l'est sur une distance de 250 mètres.

8.3 Réfection de la route Saint-Onge – Directive de changement

Considérant que le contrat pour les travaux de réfection de voirie de la route Saint-Onge a été octroyé à Pavage Veilleux (1990) inc. au montant de 95 562,50 \$ plus les taxes applicables à la séance extraordinaire du 19 mai dernier;

Considérant qu'après la vérification de l'épaisseur du pavage existant de la route St-Onge par l'entrepreneur et la firme en ingénierie il a été conclu que les travaux de réfection ne pouvaient pas se faire comme indiqué au devis;

Considérant la directive de changement suivante portant le numéro DCH-01 :

1. Les travaux de planage de la chaussée sont annulés;
2. La chaussée existante doit être pulvérisée sur 200 mm, nivelée et compactée;
3. Les travaux de pavage sont modifiés par la mise en place d'une couche unique d'enrobés bitumineux de type ESG-14 (58H-34) sur 60 mm d'épaisseur.

Considérant que la directive de changement totalise un montant approximatif de 42 991 \$ plus les taxes applicables;

2020-07-145

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

D'accepter la directive de changement DCH-01 relatif à la réfection de la route Saint-Onge au montant approximatif de 42 991 \$ plus les taxes applicables.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Réseaux d'aqueduc et égouts

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de juin 2020 est de 501 m³ (110 242 gallons impériaux).

9.2 Inspection – Bornes-fontaines

Considérant que la municipalité veut voir à l'inspection de ces 38 bornes-fontaines à l'année 2020;

Considérant l'offre de service de la firme Aqua Data pour procéder à l'inspection des bornes-fontaines au coût de 23,87 \$/borne-fontaine plus les taxes applicables plus les frais de déplacement;

2020-07-146

IL EST PROPOSÉ PAR : M. René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de service de la firme Aqua Data pour procéder à l'inspection des bornes-fontaines au coût de 23,87 \$/borne-fontaine plus les frais de déplacement de 397,10 \$ totalisant un montant 1304,16 \$ plus les taxes applicables;

9.3 Accompagnement stratégique et rédaction d'un projet d'entente intermunicipale et d'un projet de règlement pour la gestion des matières résiduelles

Considérant que les municipalités de Parisville, Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Sainte-Françoise, Villeroy, Leclercville, Sainte-Croix, Saint-Antoine-de-Tilly et Lotbinière se sont regroupées pour présenter un projet d'accompagnement stratégique pour la planification d'une collecte de compostage dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération municipale;

Considérant que la demande d'aide financière a été approuvée par le MAMH;

Considérant la résolution 50-04-2020 de la municipalité de Parisville, octroyant le contrat à la firme Chamard Stratégies environnementales pour le projet d'accompagnement stratégique pour la planification d'une collecte de compostage au coût de 42 940,80\$;

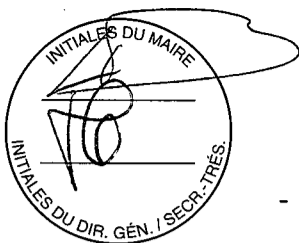
Considérant la résolution 98-06-20 de la municipalité de Parisville, octroyant un mandat supplémentaire à la firme Chamard pour la rédaction d'un projet d'entente intermunicipale et d'un modèle de règlement pour la gestion des matières résiduelles, au coût forfaitaire de 13 940\$ plus les taxes applicables;

Considérant que la municipalité de Parisville a été nommée organisme responsable du projet;

2020-07-147

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent :



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- Confirme à la municipalité de Parisville sa participation au projet d'étude d'accompagnement stratégique pour la planification d'une collecte de compostage ainsi que pour la rédaction d'un projet d'entente intermunicipale et d'un modèle de règlement pour la gestion des matières résiduelles, le tout confié à la firme Chamard Stratégies environnemental;
- Appuie les recommandations du comité, décrites au compte-rendu du 9 juin dernier, en lien avec le niveau décisionnel du regroupement choisi, soit un niveau maximal afin de rentabiliser davantage nos services et optimiser notre devis tout en gardant une certaine gestion des plaintes et requêtes à l'interne par chacune des municipalités et donc selon les conditions suivantes :
 - *Un seul contrat sans possibilité de retrait pour les municipalités*
 - *Un seul bordereau avec les mêmes prix unitaires pour tous*
 - *Réglementation de collecte commune aux neuf (9) municipalités*
 - *Une seule liste d'adresses des conteneurs sur Excel*
 - *Municipalisation de la collecte des conteneurs pour toutes les municipalités*
 - *Taxation incitative pour les ICI et campagne commune de sensibilisation*
 - *Possibilité de combiner les matières des municipalités dans un même camion*
 - *Gestion du contrat et facturation à une seule municipalité*
 - *Gestion quotidienne des plaintes et requêtes par chacune des municipalités*
 - *Partage des coûts résidentiels selon le nombre d'u.o. et la richesse foncière*
 - *Partage des coûts ICI selon le nombre de levées*
- Appuie les recommandations du comité, décrites au compte-rendu du 9 juin dernier, en lien avec la combinaison de contrat choisi, soit un appel d'offres unique à trois options :
 1. *Collecte et transport des déchets et des matières organiques ainsi que la collecte, transport et tri des matières recyclables*
 2. *Tri des matières recyclables*
 3. *Collecte et transport de toutes les matières*
- Consent à assumer sa part des dépenses encourues dans le cadre de ce projet ainsi que les frais de gestion administrative assumés par la municipalité de Parisville pour la présente étude.

9.4 Dépôt des états financiers – MRC Lotbinière, secteur enfouissement

2020-07-148

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Daniel Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De prendre note du dépôt des états financiers pour l'exercice 2019 de la MRC de Lotbinière pour le service de gestion des matières résiduelles, démontrant un surplus d'exercice de 202 969 \$.

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Rapport des permis émis en juin 2020

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment du mois de juin 2020 indique que 5 permis ont été délivrés pour un montant total de 57 000 \$.

10.2 Inspection en bâtiment – Nominations à titre de personne désignée



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que la MRC a mis en place un service d'inspection régional;

Considérant que huit (8) municipalités locales sont membres du service;

Considérant que conformément au protocole d'entente, la Municipalité nomme une personne physique pour agir comme fonctionnaire désigné;

Considérant que le processus d'embauche, à la MRC, visant à engager deux inspecteurs en bâtiment est terminé;

2020-07-149

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Nancy Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De nommer M^{me} France Légaré et M. Christian Soucy à titre de fonctionnaire désigné pour l'émission des permis, responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme, de celle relative à l'environnement ainsi que du chapitre 3 (nuisances) du règlement général harmonisé;

De nommer M^{me} France Légaré et M. Christian Soucy à titre de personne désignée pour tenter de régler les mésententes conformément à l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipale*.

10.3 Belvédère – Soumission

Considérant que la municipalité veut se doter d'un nouveau belvédère et refaire son aménagement à la halte routière;

Considérant l'offre de service de la firme « Terralpha » pour ses services d'architecture de paysage pour la conception d'un aménagement d'un nouveau belvédère;

2020-07-150

IL EST PROPOSÉ PAR : M. René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de service de la firme « Terralpha » au montant de 4 145 \$ plus les taxes applicable, pour les services d'architecture de paysage et pour la conception d'un aménagement d'un belvédère à la halte routière;

10.4 Demande – Enlèvement de bordure de rue

Considérant que les propriétaires du 119, 14^e Avenue ont demandé un permis pour construire un garage (un atelier) sur leur propriété;

Considérant que pour accéder directement à l'atelier, la bordure de béton de la route se doit d'être enlevée;

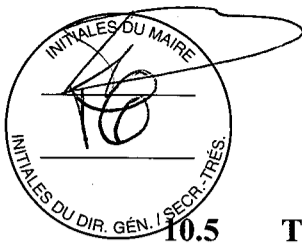
Considérant la demande déposée par les propriétaires du 119, 14^e Avenue pour abaisser la bordure de béton sur une longueur minimale de trois mètres afin de permettre d'accéder à son nouvel atelier;

Considérant que les dépenses encourues pour effectuer de tels travaux sont aux frais du demandeur;

2020-07-151

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Daniel Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De voir à faire exécuter les travaux pour abaisser la bordure de béton au 119, 14^e Avenue, sur une longueur minimale de trois mètres. La demande de soumission ainsi que la supervision des travaux sont sous la responsabilité de l'inspecteur municipal.



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

10.5 Toitures – Bâtisses

Considérant que les toitures suivantes se doivent d'être refaites : Bâtisse de l'ancienne station de pompage et bâtisse à la halte routière;

Considérant la soumission reçue de la firme «Les entreprises Tousignant» en date du 6 juillet dernier;

- Bâtisse de l'ancienne station de pompage : 1 400 \$
 - Bâtisse à la halte routière : 1 100 \$
- Plus les taxes applicables

2020-07-152

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la soumission de la firme « Les entreprises Tousignant » pour la réfection de la toiture de la bâtisse de l'ancienne station de pompage au montant de 1 400 \$ plus les taxes applicables et pour la bâtisse à la halte routière au montant de 1 100 \$ plus les taxes applicables.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Offre de service – Sécurité côte du Quai

Considérant que depuis plusieurs années la plage est très achalandée les soirées du 23 et 24 juin;

Considérant l'offre de service reçue par l'agence « Sécurité de Francheville inc. » :

- Tarif horaire régulier (agent) : 26,65 \$ / heure
- Tarif supplémentaire : 53,30 \$ / heure
- Véhicule lettré : 74,95 \$ / jour
- Kilométrage si nécessaire : 0,65 \$ / km

2020-07-153

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Nancy Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'entériner l'acceptation de l'offre de service de l'agence « Sécurité de Francheville inc. » reçue le 18 juin 2020 pour la sécurité en haut de la côte du Quai du 23 juin dernier en interdisant :

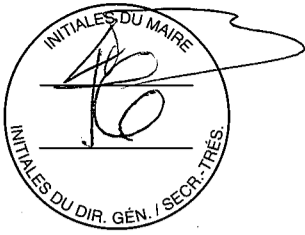
- La circulation avec des véhicules motorisés dans la côte du Quai;
- L'apport de contenant de verre sur la plage;
- Tous feux et/ou feux d'artifice;
- Les chiens sans laisse;

De mentionner que les responsables du club nautique d'Eschailons ont été informés de ce service.

12. QUESTIONS DIVERSES

- Compteur d'eau;
- Source d'eau alternative;
- Béton à la caserne de pompiers;
- Balai sur la route 132;
- Suivi relatif au projet de l'église.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Les membres du conseil répondent aux questions qui ont été transmises par courriel étant donné la situation actuelle et la séance du conseil tenue à huis clos :

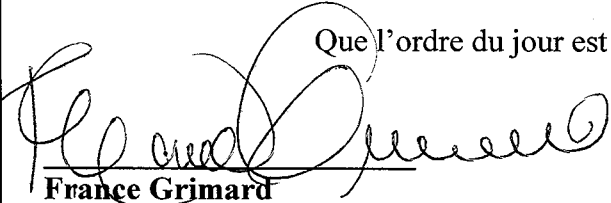
- Qu'advient-il du radar ?

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2020-07-154

**IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 21 h 09.


France Grimard
directrice générale et secrétaire-trésorière


Christian Baril
maire